

LE Romarin

POUR L'HERBORISTERIE
(FEUILLES SÉCHÉES BIOLOGIQUES)
OPTION D'IRRIGATION : NON IRRIGUÉE



FICHE DE
RÉFÉRENCE

NOM SCIENTIFIQUE : ROSMARINUS OFFICINALIS

EN QUELQUES CHIFFRES ...

Pour 1 ha en régime de croisière :

- Durée moyenne de vie de la culture : 12 ans
- Densité de plantation : 10 000 plants
- Temps de travail l'année de l'implantation : 146 heures
- Temps de travail en régime de croisière : 88 heures
- Frais d'implantation et d'entretien (hors main-d'œuvre) la première année : 3 792 €
- Marge directe moyenne (hors main-d'œuvre) en régime de croisière : 2 786 €

...ET QUELQUES MOTS

Culture pérenne, exigeante en main-d'œuvre à la plantation et annuellement pour le désherbage et la récolte.

Son intérêt économique est étroitement lié au type de production (Agriculture Biologique), au type de produit (Huile essentielle et/ou plante séchée), à la surface mise en culture et aux débouchés commerciaux (les petites niches de commercialisation sont de loin les plus rémunératrices mais restent souvent ponctuelles et doivent être recherchées en permanence). Plusieurs acteurs économiques opèrent en Occitanie.

Certains d'entre eux proposent des contrats de production.

Il est proposé aux agriculteurs et/ou porteurs de projet en cours d'installation de suivre des formations préalables permettant de faire un premier pas vers la filière Plantes à Parfums Aromatiques et Médicinales (PPAM).

Ces formations sont l'occasion de visiter des parcelles, d'échanger avec des producteurs, des techniciens spécialisés, de comprendre les exigences imposées par les itinéraires techniques (temps de travaux, équipements spécifiques) et de prendre connaissance de références technico-économiques fiables. A cette occasion, un tableur xls est mis à disposition, permettant de détailler les calculs de rentabilité année par année. Ce document prend en compte l'ensemble des charges variables, fixes et de main-d'œuvre par poste d'investissement matériel et immatériel. Il permet à chacun de personnaliser son étude prévisionnelle.

La recherche de cultures de diversification, et donc de revenus complémentaires ne doit pas faire oublier qu'en période de découverte de la nouvelle culture, la maîtrise des techniques de production passe par une phase obligatoire d'apprentissage. Les techniques de production, les matériels utilisés et les données économiques présentées tiennent compte de cet état de fait.

Important : le romarin est séché « plante entière » avec un séchoir sur l'exploitation agricole. Après séchage, la séparation des feuilles et des tiges s'opère avec une batteuse à poste fixe. Généralement, seules les feuilles sont vendues.

Les éléments techniques (POUR 1 HA)

CHOIX DE LA PARCELLE

Privilégier les sols drainants, plats ou de coteaux (pente maxi 20 %) surtout en culture mécanisée, pH minimum de 6.5 avec ou sans cailloux. **Exclure les mouillères.**

Altitude (où la culture est possible) comprise entre 0 et 800 m.

Certification A. Biologique : une parcelle indemne de toute intervention depuis au moins trois années peut, avec l'accord de l'organisme certificateur, être certifiée AB dès la première année de plantation de la « PPAM ». Dans tous les autres cas, la période de conversion durera 2 années minimum voire 3. Durant la période de conversion, les premières récoltes seront vendues au prix « du conventionnel ».

Isolement : En particulier dans les zones ventées, une parcelle conduite en AB peut être en partie contaminée dès lors qu'elle se trouve à proximité de cultures conduites en agriculture conventionnelle dans le sens des vents dominants. L'écoulement naturel des eaux chargées en pesticides constitue également une source de pollution. Ces points seront systématiquement vérifiés par les organismes certificateurs AB et probablement par l'entreprise avec qui le contrat de production est signé.

BESOIN NATUREL EN EAU

Une fois la culture pérenne installée, elle peut être conduite sans irrigation... Par contre, à la plantation ou dans les semaines qui suivent, les conditions climatiques peuvent imposer un ou deux arrosages pour faciliter la reprise des plants. Dans l'ex-région Languedoc-Roussillon en particulier, les printemps sont généralement plus humides que les automnes. Dans ces conditions, les plantations de sortie d'hiver (février-mars) seront privilégiées.

RENDEMENT / HECTARE, EVOLUTION

Les rendements moyens avancés sont issus de suivis de parcelles en Occitanie depuis 6 ans (2014-2019) chez les producteurs professionnels respectueux des étapes clés dans les itinéraires techniques sur la parcelle et post récolte.

Romarin	
Année de plantation	0
Année 2	200
Année 3	400
Année 4 - 11	800
Année 12	600

Remarque : 800 kg de feuilles séchées et triées correspondent environ à 29/33 m³ de matière verte récoltée.

CALENDRIER DE TRAVAIL POUR 1 HA

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Année de plantation	Travaux du sol, fumure de fond et d'entretien	17										4	
	Plantation			39									
	Désherbage			50							12		
	Entretien général du matériel	24											

Total année d'implantation : 146 heures

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Année de croisière	Fumure		2										
	Désherbage			15							6		
	Récolte séchage tri expédition, gestion des déchets			41									
	Entretien général du matériel	24											

Total année de croisière : 88 heures

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
12 ^{ème} année (arrachage)	Fumure		2										
	Désherbage			15							6		
	Récolte séchage tri expédition			38									
	Entretien général du matériel	24											
	Arrachage								20				

Total année d'arrachage : 105 heures

* Le désherbage : dans le cas d'enherbement maintenu dans l'inter-rang, obligation de maintenir en sol nu, avec la bineuse, la bande de sécurité entre le rang de plantation et la bande enherbée pour éviter que cet enherbement n'envahisse la culture.

CHOIX VARIÉTAL

Plusieurs variétés existent. Avant toute plantation il est impératif de rencontrer les futurs acheteurs (acteurs économiques) pour déterminer la ou les variétés à produire.

IMPLANTATION

Labour d'automne, fortement conseillé.

Faux semis (2 ou 3) fortement conseillés pour favoriser la germination et la destruction régulière d'une partie des adventices avant plantation de la culture.

Apport de matière organique et préparation du lit de plantation : apport de matière organique si possible compostée et certifiée AB (30 à 40 tonnes/ha), enfouie sur les 10-15 premiers centimètres de terre lors de la préparation superficielle.

Fumure de redressement : en fonction de l'analyse du sol.

Plants : obligatoirement certifiés AB.

Densité : 10 000 pieds/ha.

Ecartement entre rangs : il dépend du matériel utilisé (tracteur vigneron ou tracteur grande culture) et des outils à atteler.

Ecartement entre plants : pour des rangs espacés en moyenne de 2 m, l'écartement entre plants sur le rang est d'environ 50 cm.

Matériel de plantation : un matériel spécifique n'est pas obligatoire. Une planteuse viticole ou maraîchère peut faire l'affaire. La plantation peut nécessiter jusqu'à 90 heures/ha. Au-delà de 2 ha/an, l'acquisition d'une planteuse adaptée peut se justifier.

ARRACHAGE

Au delà de la 11^e année après la plantation, il est régulièrement constatée une chute significative des rendements due à une mortalité importante du romarin et un enherbement excessif difficilement maîtrisable. Il devient alors raisonnable d'arracher la culture et d'attendre plusieurs années avant de réimplanter une PPAM. Durant la période de transition (3 voir 4 années), céréales et légumineuses pourront casser le cycle de développement des parasites et des adventices tout en redynamisant l'activité microbienne du sol.

OPÉRATIONS ANNUELLES D'ENTRETIEN

Désherbage mécanique entre les rangs : 3 par an en moyenne.

Désherbage mécanique sur le rang entre les plants : uniquement avec la herse étrille les 18 premiers mois (3 à 5 passages sur la période).

Désherbage manuel sur le rang : jusqu'à 50 heures/ha la première année, 12 heures les années suivantes.

Maladies et parasites : en général peu de risques à ce niveau et donc pas de traitement.

Fumure d'entretien : azote et phosphore (environ 30 unités), potasse (environ 40 unités). Les plantes de garrigues sont trop souvent considérées comme rustiques et peu exigeantes en

éléments fertilisants. Pour autant, il ne faut pas faire l'économie de la fumure annuelle même occasionnellement et encore moins en condition irriguée. Quelques expériences malheureuses ont réduit les rendements et la durée de vie de la culture.

Protection contre les animaux : une clôture trois fils électrifiée est vivement conseillée pour repousser, en particulier, les cervidés (chevreuils, biches et cerfs) mais aussi les sangliers.

RÉCOLTE

Pas de récolte durant les douze premiers mois !

Dernière récolte : en douzième année.

Récolte, séchage, battage : une seule coupe par an, généralement en septembre mais parfois au printemps. La période est à déterminer avec les acheteurs car la présence ou non de fleurs dans la récolte aura une incidence sur le coût du tri après séchage.

Dans l'ordre chronologique :

- **Fauchage, remplissage des bennes**

Matériel utilisé : machine à récolter spécifique (valeur moyenne d'une récolteuse neuve : 25 à 28 000 €). A défaut, possibilité d'utiliser une faucheuse auto-chargeuse de type « élevage ». Privilégier la première solution pour une meilleure qualité de récolte.

- **Acheminement vers le séchoir**

Ordre de grandeur : pour obtenir 200 kg de feuilles séchées triées, il est nécessaire de faucher et manipuler environ 10 m³ de matière verte.

- **Remplissage séchoir, démarrage du séchage (soufflerie) dans les 2 heures après la fauche.**

Matériel utilisé : séchoir fixe aménagé dans les locaux de l'exploitation agricole. Compter 56 heures de soufflerie pour sécher l'équivalent d'un ha.

Surface moyenne d'un séchoir : environ 25/30 m²

Coût moyen tarif entreprise (fournitures neuves et main-d'œuvre) : 9 000 €

Coût moyen auto construction :

- fournitures neuves + main-d'œuvre exploitant : 6 000 €

- fournitures d'occasion + main-d'œuvre exploitant : 1 500 – 3 000 €

- **Battage/tri à poste fixe**

Une fois le séchage terminé, il devient alors possible de séparer dans les meilleures conditions les feuilles des tiges. L'approvisionnement de la batteuse se fait à la fourche. La maîtrise du réglage de la batteuse (diamètre des trous des grilles, batteur, contre batteur) peut permettre une qualité de récolte sortie batteuse équivalente à un tri quasi-définitif.



S'en suit le remplissage des sacs poly-propylènes (contenance 25 kg). Le poids des sacs est dicté par les conditions de travail à respecter et à appliquer au personnel manutentionnaire.

Obligation de travailler avec une batteuse correctement nettoyée avant et après chaque récolte d'espèces ou de chémotypes différents. Comme la récolte (200 à 250 €/ha), le battage peut être réalisé en prestation de service (150 à 250 €/ha).

- **Pesée des sacs** (ajustement des poids), **traçabilité** (étiquetage), **palettisation**

- **Gestion des déchets, nettoyage du séchoir et expédition de la récolte.**

DONNÉES ÉCONOMIQUES POUR 1 HA

Année d'implantation		
Fumure de fond	Apport M. Organique (15 tonnes x 15 €)	225
Fumure d'entretien	Fumure d'entretien du type Angio ou Exelorbio (formule 4-6-10) 400 €/tonne en bigbag, dose 500 kg/Ha	200
Plants	Plants (10 000 x 0, 26 € si achat en pépinière)	2 600
Charges fixes : coût d'utilisation du matériel (hors main-d'œuvre), amortissements...	Utilisation des différents équipements, tracteur, charrue, cultivateur, planteuse, bineuse, herse étrille...	767
Total année d'implantation		3 792 €

En régime de croisière (années 4 à 11)		
Fumure d'entretien	Fumure d'entretien du type Angio ou Exelorbio (formule 4-6-10) 400 €/tonne en bigbag, dose 500 kg/ha	200
Divers		10
Charges fixes : coût d'utilisation du matériel (hors main-d'œuvre), amortissements...	Utilisation des différents équipements, tracteur, charrue, cultivateur, planteuse, bineuse, herse étrille...	1 404
Total en régime de croisière		1 614 €

En régime de croisière (années 4 à 11)		
Produits : 800 kg x 5.5 € (prix net après tri entreprise)		4 400 €
Marge Brute : Produits – charges d'entretien (C Variables : 4 400 - 210)		4 190 €
Marge Directe : Marge Brute – charges Fixes (coût d'utilisation du matériel, amortissements : 4190 – 1 404)		2 786 €

Avec le soutien financier :



ANALYSE DES DONNÉES

Attention : le résultat présenté correspond à une culture adulte (années 4 à 11) en pleine production. Il convient de rappeler que le romarin ne produit généralement pas les 12 premiers mois suivant la plantation et qu'il faut attendre la troisième récolte en année 4 pour obtenir le rendement optimum.

En tenant compte de la première année improductive et des années faiblement productives (années 2 et 3), la rémunération horaire moyenne calculée sur la durée de vie moyenne de la culture (12 ans) est d'environ 16 € équivalent au SMIC brut, charges patronales comprises.

Ce résultat moyen est à la portée de tout producteur respectueux des itinéraires techniques connus à ce jour. La pluviométrie locale, le niveau de technicité des producteurs, l'achat d'équipements en commun sont autant de paramètres permettant des marges de progrès.

La rentabilité de la culture peut aussi être améliorée par la prise en compte des aides financières spécifiques à certains investissements de départ.

Ne pas construire un projet « PPAM » avec une seule espèce ; en prévoir a minima 2 pour mieux répartir la charge de travail sur l'année (dates de récoltes différentes), le risque climatique qui peut impacter une espèce plutôt que l'autre et le risque économique liés à l'évolution des marchés.

DISPOSITIF D'AIDES : PLUSIEURS MESURES SPÉCIFIQUES

PASS AGRI PLANTATION, via la Région OCCITANIE qui propose une aide financière pour alléger le coût d'implantation des PPAM pérennes.

PCAE : Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles via les DDTM : accès aux aides financières pour l'achat d'équipements pour le désherbage, l'irrigation, la transformation, la commercialisation des PPAM.

Autre accompagnement possible de la filière PPAM via France AGRIMER : aides financières pour l'acquisition d'équipements de production ; de transformation, de promotion, d'émergence de groupement de producteurs.

Agriculture Biologique : aide financière à la conversion et au maintien.

Droits à DPB : Les PPAM sont prises en compte dans les déclarations PAC et sont admissibles aux DPB.

ICHN végétale : les PPAM en zone de montagne humide ou sèche y sont éligibles sur justificatif de vente des récoltes.